

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur le Maire,

Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO,

Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA,

Monsieur Franck FAREZ donne procuration à Madame Emilie ALLABERT,

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Etaient absent(e)s : Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Monsieur Francesco ANTINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice FAUCONNET

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2017

Monsieur le Maire

Je suspends le conseil municipal de quelques minutes pour donner la parole pour ce que l'on pourrait appeler la « participation citoyenne ». La participation citoyenne est une opération qui est menée au niveau de la sécurité sur différentes actions, je dirais plutôt médiation citoyenne mais on va tout nous expliquer. C'est Camille qui mène les débats qui est notre animatrice de la Maison des Projets.

Camille COSTES

Dans le cas du Contrat de Territoire, nous avons été subventionnés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour mener une démarche de participation des habitants, co-construction avec l'habitant, autour du projet de renouvellement urbain de Lavelanet. Nous faisons intervenir plusieurs associations, il y a deux associations ici. Il y en aura d'autre donc Caméra au Poing qui est déjà venu l'année dernière pour faire des petits films avec les habitants et également l'association Ecorce. L'idée c'est de faire participer les habitants mais je pense que je vais passer la parole aux associations qui vous expliqueront plus précisément.

Solidarité Ville : GASSELIN Gérard

Nous sommes très heureux pour Solidarité Ville de reprendre une collaboration que nous avons eue dans le passé à plusieurs reprises. A la fois sur le séminaire où on avait travaillé sur le plan Lavelanet 2050. Je crois que cela a été un moment aussi de participation, de mobilisation de personnes ressources pour avoir cette réflexion sur l'avenir à long terme de Lavelanet et puis,

nous avons collaboré, comme vous le savez, avec les cabinets qui ont travaillé sur le projet d'aménagement du centre-ville et l'ensemble des actions qui aujourd'hui ont été validées sur le projet urbain. Nous avons été, à ce moment-là, impliqués dans des actions visant à mobiliser des habitants, à avoir une réflexion collective sur le projet de territoire et je pense qu'aujourd'hui ce projet est relativement bien défini. Il est temps d'avoir la participation active des citoyens, non pas simplement à participer à des réunions publiques, mais aussi qu'ils soient vraiment force de propositions pour enrichir le projet de la commune. On parle de l'expertise d'usage c'est-à-dire cette connaissance que les habitants ont de leur quartier, de leur territoire, ils sont un peu experts de leur quartier et de leur commune. Nous vous proposons donc de mettre en place un certain nombre de dispositifs visant à aller à la rencontre, aller vers les habitants et pas seulement ceux qui sont habitués à aller dans des réunions publiques, mais aussi des personnes qui aujourd'hui se tiennent souvent à l'écart des démarches de concertations et donc nous allons vous proposer quelques outils. Je vais laisser mon collègue les présenter pour essayer de diversifier ces personnes qui vont devenir force de propositions auprès de la municipalité.

Solidarité Ville : PINON Stéphane

Bonjour tout le monde.

Dans le cadre de cette démarche qui va se dérouler à partir de la fin novembre, jusqu'à fin mars, nous allons faire des actions envers et avec les citoyens pour créer des espaces de dialogues et pour co-construire avec les habitants. Faire en sorte que les habitants ne soient pas juste spectateurs, mais vraiment une co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire qu'ils soient élus, techniciens, habitants et « *territorians* » c'est-à-dire même les usagers qui sont pas habitant d'un quartier particulier. Avec Solidarité Ville, on va débiter la démarche avec des outils que nous nommons porteurs de paroles et les parcours commentés. Les porteurs de paroles se sont des outils qui permettent sur l'espace public de recueillir la parole des habitants et des passants qui sont là, le jour J, à partir d'une question préalablement bien choisie. On interroge le passant. Pour lui, quelle est la réponse à cette question ? ou qu'est-ce qu'il ressent quand il entend cette question ? Le but, c'est de faire remonter à la fois des avis, des ressentis et toutes sortes de choses qui émanent du terrain. Le parcours commenté, c'est à partir d'un itinéraire choisi, avec un petit groupe de personnes, on se déplace dans la ville et on axe un peu plus sur le diagnostic "qu'est-ce qui va ?" "Qu'est-ce qui ne va pas bien ?" Ou plus sur le ressenti, des récits de vie pour partager, c'est aussi des outils de recueil de la parole. Ces 2 premiers outils, on va essayer de le faire en impliquant un groupe d'habitants pour l'organiser c'est-à-dire dès la première réunion de lancement, qui aura lieu fin novembre, on va proposer à des personnes de les former sur ces outils pour qu'ils puissent se l'approprier. Notre mission, qui va s'arrêter en mars, est que les habitants de Lavelanet aient des outils de recueil de la parole. Qu'il y ait un petit groupe qui se forme, qui sache aller vers les habitants. Un petit peu du conseil de citoyens qui est écrit dans le Contrat de Territoire mais ça sera aussi à construire avec vous. Tous les outils qu'auront les habitants pour gagner en légitimité vis à vis des citoyens puisque c'est important que les élus soient au courant de cette démarche, qu'ils portent cette démarche puisque la légitimité aussi de ces groupes ,qui remonteront la parole, viendra de la légitimité que vous leur offrez et pour pouvoir peut-être à la suite décider.

Le temps d'agir : BERGERON Lisa

Bonjour, je m'appelle Lisa Bergeron. Je suis directrice, intervenante dans une association qui s'appelle Le Temps d'Agir. J'ai déjà eu le plaisir de travailler à Lavelanet, je travaille encore cette

année sur d'autres projets à Lavelanet. Pour ma part, je vais mobiliser une méthode qui s'appelle le théâtre forum et qui consiste à aller jouer des scènes qui sont difficiles et de se mettre à la place des uns et des autres. Je vais intervenir un petit peu après la réunion publique et un petit peu après les premières interventions avec le même principe en m'appuyant sur un groupe d'habitants qui va aller jouer avec ce qui lui paraît difficile dans ce projet de renouvellement urbain. Un petit peu comme mes collègues l'ont dit, je vais vraiment avoir besoin de votre participation, d'autant que c'est une méthode qui utilise le jeu et le théâtre. Des habitants vont jouer aussi à se mettre à la place d'élus ou à la place d'une institution et au moment où ils vont vous présenter ces travaux, ce sera vraiment important pour moi que vous soyez présents, histoire aussi de pouvoir rappeler la réalité. Pour sortir un petit peu des représentations que peuvent avoir certains habitants, je vais travailler un petit peu avec un mode d'entonnoir c'est-à-dire que je vais d'abord demander aux habitants « qu'est-ce qui leur pose problème ? Qu'est-ce qui leur est difficile au sens large ? Je prendrai un petit peu ce qui vient pour aller cibler petit à petit sur les quartiers proprement dit où il va y avoir du réaménagement.

Monsieur le Maire

Il y a 2 questions qui peuvent se poser. Les citoyens que vous allez contacter. Est-ce que ce sont des gens qui viennent d'eux-mêmes ? Ou est-ce que ce sont des gens qu'il faut aller choisir pour provoquer un petit peu et entrer dans le jeu avec vous ? Ou, est-ce que c'est une communication qui est faite pour inciter les gens à venir ?

Solidarité Ville : GASSELIN Gérard

Vous avez raison de poser des questions parce que c'est vrai que la difficulté, est dans la mobilisation. Comme vous le savez au moment « J », le plus souvent, on a du mal à avoir suffisamment de personnes pour s'impliquer sur ces projets. On a une chance formidable à Lavelanet c'est que l'on a Camille qui est à la Maison des projets, qui a commencé à rencontrer pas mal de personnes et elle a identifié déjà des personnes ressources, un peu motivées et qui ont envie de discuter de la commune et qui peuvent constituer un premier noyau qui va nous servir d'appui au départ sur la mobilisation des habitants. En espérant qu'ils fassent tâche d'huile et que, petit à petit, on puisse constituer un cercle de plus en plus important. Il y a un autre aspect également qui est préconisé, comme vous le savez, pour les conseils citoyens, c'est le tirage au sort c'est-à-dire que pour constituer un panel de populations représentatives de la population de Lavelanet, il y a un système qui est préconisé par l'Etat, qui est le système du tirage au sort et qui permet donc d'avoir des candidatures venant de personnes qui ne vont pas spontanément se présenter, comme participant à une concertation mais qui vont être sollicités à travers ce tirage au sort.

Monsieur le Maire

Mais pour qu'il y ait tirage au sort, il faut qu'il y ait des gens désignés ou qui se sont désignés ? Comment désigner les candidats qui peuvent être tirés au sort ?

Camille COSTES

Après au niveau du conseil citoyen, on n'est pas encore à réfléchir comment on va tirer au sort. L'idée, c'est de mobiliser un groupe d'habitants et après pourquoi pas de réfléchir avec vous, avec eux de comment on va mettre en place ce conseil citoyen, comment ça va se faire. Pour le

moment, on n'a pas encore entamé la réflexion sur ce sujet-là. Pour la mobilisation des habitants, ce qui va démarrer c'est une première réunion publique fin novembre qui sera sous forme de café-débat ou ça ne sera pas une réunion publique. On va présenter notre power point où les gens sont assis de façon passive. C'est vraiment pour amorcer la participation. Dès cette première réunion publique, où il y aura une question générale posée et après les habitants se retrouvent en petits groupes et discutent, débattent entre eux autour de cette question-là Il s'agira d'inviter le plus d'habitants à cette première réunion pour présenter notre démarche et ensuite de pouvoir les récupérer sur les autres dispositifs qui vont être mis en place.

Monsieur le Maire

Donc cela va passer par une campagne de mobilisation des populations pour essayer d'inciter certaines personnes. Dans ce que je vois aujourd'hui, on voit qu'on retrouve toujours plus ou moins les mêmes acteurs qui sont vraiment motivés. Cela veut dire qu'il y a un minimum de personnes intéressées donc c'est déjà bien. Des actions ont été menées par eux qui sont intéressantes mais l'objectif c'est d'essayer de lancer l'opération sur tous les quartiers de la ville parce qu'il ne s'agit pas que ce soit juste un quartier qui vienne. La difficulté peut-être là !

La communication sera un élément important parce que les actions commenceront fin novembre et que l'action se termine fin mars. Cela va donner un temps restreint pour avoir beaucoup de monde et un temps encore plus restreint pour mettre en place des actions, mais pour cela je vous fais confiance. Je pense qu'il y a une campagne de sensibilisation qui va être mise en place, c'est ça ?

Le temps d'agir : BERGERON Lisa

On est en train de préparer un document de communication. Notre date limite était de se baser sur le colloque, dont vous avez les papiers sur la table, pour pouvoir commencer à diffuser à ce moment -là. Comme vous le disait Camille, on va organiser un premier débat. C'est moi qui vais l'animer. C'est un débat qu'on appelle le débat contradictoire, qui est vraiment fait pour pouvoir permettre aux gens d'avoir différents points de vue. Alors, nous sommes confrontés souvent à la problématique du manque de mobilisation. Quand on organise des débats, ne soyez pas étonnés, la première question qu'on pose est souvent un petit peu polémique. Cela est fait exprès. C'est pour montrer que sur ce projet-là, on va fonctionner d'une manière qui est un petit peu différente et qui peut-être inhabituelle pour certains. On va aller chercher une question polémique qui va faire que des gens, qui d'habitude lisent rapidement qu'il y a une réunion publique, vont commencer à dire: Tiens, qu'est-ce que c'est que ce projet ? Qu'est-ce que c'est que cette manière de se questionner sur la participation des habitants au renouvellement urbain ? Ensuite, par rapport aux actions que nous allons mener, on se base aussi sur l'espace public et c'est ça qui va nous permettre d'aller rencontrer des gens qu'on ne croisera pas autre part, qu'on ne croisera pas si on leur met un mot dans la boîte aux lettres en leur disant de venir. Là, en allant dans l'espace public et en mobilisant toutes les méthodes que nous allons utiliser: le théâtre forum, les parcours commentés, les vidéos qui vont être faites par Caméra au Poing et plus la Maison des Projets qui est un lieu fixe, où les gens pourront se rendre pour avoir un petit peu plus d'informations. On espère, à travers ces biais-là, mobiliser les gens que l'on ne voit pas d'habitude. C'est aussi pour ça que l'on vient chercher votre soutien et que l'on vient vous présenter ce projet en se disant que cela vous fera peut-être écho. Vous connaissez aussi très bien ce territoire, vous connaissez des associations, des institutions. Vous pourrez totalement être relais et vous dire que vous pourriez aller vers ce type de personnes, ce type de structures parce qu'elles ont l'habitude d'intervenir, ou au contraire parce que vous les trouvez relativement

absentes et que peut-être avec d'autres formes de mise en discussion et de mise en débat, elles voudront bien se prêter au jeu et nous rejoindre.

Monsieur le Maire

Juste pour répondre. Il y a 2 choses-là aussi. C'est aussi dans le cadre du Contrat de Territoire et dans le cadre de ces actions que nous menons que cela s'inscrit. On l'a bien compris, c'est pour ça que vous êtes là aussi ce soir. Je vais vous poser une question, c'est de savoir si le milieu associatif n'est pas un bon support pour essayer de fédérer quelques personnes qui pourraient être à même de pouvoir répondre. C'est surtout la partie communication pour essayer d'inciter les personnes à répondre présents. En sachant que dans notre société aujourd'hui pour faire bouger les gens, vous le voyez plus facilement que nous, c'est relativement difficile. Il faut trouver les bons supports et les bonnes actions à mettre en avant pour les sensibiliser à une action qui est celle de s'intéresser à la vie de leur territoire et à son évolution. Vous avez, peut-être, des recettes ! Au niveau des élus, il n'y a aucune ambiguïté possible. On sera là pour bien appuyer, du moins, ceux qui sont en charge de ce dossier. Au niveau des élus, la question ne se posera pas. J'espère que certains participeront mais ce n'est pas forcément l'objectif de faire participer les élus parce qu'ils sont déjà impliqués et il ne faudrait pas qu'ils donnent, on va dire l'impression de vouloir maîtriser un certain projet citoyen. Ils seront présents au niveau des rencontres mais pas dans le cadre de la conception et de la mise en place parce que c'est là où il peut y avoir des affrontements entre élus et citoyens, si on n'est pas d'accord sur certaines choses. Mais cela vous avez l'habitude. L'important, c'est la communication et les relais que vous allez obtenir.

Le temps d'agir : BERGERON Lisa

Oui aussi, mais j'insiste sur la partie du théâtre forum qui justement est une méthode qui permet de discuter différemment et qui permet d'aller jouer. Les gens vont jouer et c'est pour moi aussi une mise en sécurité des élus dès lors qu'ils vont prendre la parole et qu'ils vont être dans cette dans cet espace de jeu et de théâtre. Pour la réussite de mes actions avec les habitants, c'est très important qu'il y ait des élus qui soient là, surtout quand ils vont monter sur scène avec ces habitants.

Monsieur le Maire

Ça c'est pour l'autre partie qui va être celle des discussions, des thèmes qui vont être abordés. Vous attendez quoi exactement des élus ? Qu'ils soient présents sur ce que vous allez organiser ? c'est-à-dire que vous allez faire une sorte de programme dans lequel peuvent s'intégrer les élus. Vous allez faire un programme pour mettre en place tout ça. Camille, nous transmettra les informations et nous les diffuserons auprès des élus. Donc voir ceux qui pourront venir pour soutenir les actions que vous allez mener.

Solidarité Ville : Stéphane PINON

Juste pour rajouter un point sur « mobiliser ». Nous souhaitons créer les conditions qui permettent aux gens de s'impliquer. C'est pour ça qu'on utilise des outils différents que les outils classiques qui ont leurs limites à l'heure actuelle, que ce soit les réunions publiques ou les cours magistraux. Pour essayer de toucher le plus grand nombre de personnes, on va être obligé de s'appuyer sur des personnes motrices puisque comme dans toute démarche de concertation, il y a

différents niveaux de personnes qui ne peuvent pas s'impliquer sur des temps très longs ou des niveaux d'investissement intenses. C'est pour ça que l'on a choisi les porteurs de parole ou les parcours commentés comme outils de départ. C'est pour faire en sorte que les personnes qui ont le plus de temps, qui sont le plus motivés, puissent aller au-devant du reste de la population et toucher le plus grand nombre de personnes avec des outils qui sont plus conviviaux et qui favorisent l'expression de la parole. Après le deuxième point que je voulais ajouter, c'est que l'on va travailler au départ, sur 6 mois de travail, on va travailler sur la thématique du renouvellement urbain. Notamment en accentuant sur les Secoustous et les jardins de la maison de retraite. Au départ, c'est de dire « comment voyez-vous les choses sur ces sujets ? » Cela va être très intéressant puisque l'on va discuter avec Architecture et Paysage pour travailler des points de programme. A partir de là, ça nous permet de dégager un groupe d'habitants moteurs, même si certainement ça sera des gens de Lavelanet que vous connaissez très bien, des personnes motrices qui sont déjà identifiées, mais avec des outils qui leur permettront d'aller vers la population et donc de recueillir des paroles qui sont beaucoup plus larges que seulement leurs avis ou celles de leurs associations, ou de leur quartier. A partir de là, si ça fonctionne bien, si la communication est bonne, que sur la rénovation urbaine il y a vraiment des avancées, ou s'il faut faire des changements sur les projets architecturaux qui sont pris en compte, c'est-à-dire qu'il y a une vraie écoute et discussion qui est mise en place entre les élus, les techniciens, les architectes et les habitants, c'est là où finalement les gens vont s'agréger autour de ce noyau-là.

Finalement, on peut faire des choses et on va toucher un public qui est plus large que seulement les militants qui ont énormément d'énergie et énormément de temps pour s'investir. L'enjeu, c'est de créer un climat de dialogue et de co-construction avec l'habitant comme le nom du projet l'indique.

Le temps d'agir : BERGERON Lisa

Ce qui m'aurait intéressé de savoir, est-ce que vous avez des questions ou des attentes particulières peut-être ?

Monsieur le Maire

C'est un exercice particulier, donc les attentes qui sont les nôtres sont de respecter un cahier des charges. Je crois que c'est important puisque ce qu'on demande d'abord aux élus, c'est de prendre leurs responsabilités, lorsqu'ils prennent une décision pour faire tel ou tel projet, c'est une réalité. Effectivement aujourd'hui, on voit bien que les conseils citoyens naissent un petit peu partout parce qu'il est bien d'associer à ces réflexions les populations à condition que celles-ci veuillent bien également répondre. Vous êtes l'outil qui permet aux concitoyens de pouvoir s'impliquer pour dire ce qu'ils veulent et autre. Le tout c'est de trouver matière à discussion avec des gens qui ont envie de s'impliquer dans cette construction. C'est souvent le plus difficile et après une poignée de personnes et on l'a vu au travers de la Maison des Projets. Il existe, c'est vrai, des gens concernés parce-que c'est aussi leur quartier qui peut être touché, donc une motivation particulière. Est-ce que les gens qui habitent à Montsec là-haut, et qui ne sont pas concernés par le quartier des Secoustous, vont participer ? Ils viendront chercher plutôt de l'information donc c'est ce travail qu'il va y avoir à faire parce qu'il est important que même s'ils ne sont pas concernés par leur quartier, qui ne va pas forcément évoluer, ils soient concernés par l'image de la ville qui va changer. Je crois que ça aussi le secteur est important c'est-à-dire, dans le dialogue il est important qu'ils voient leur ville industrielle changer un petit peu sur certains aspects. Les questions des élus seront : Y aura-t-il matière à trouver des gens avec qui on va discuter ? Avec qui on va pouvoir échanger ? Les élus discutent déjà beaucoup avec les gens. C'est cette

articulation importante à trouver pour faire en sorte qu'il y ait un bon résultat qui soit derrière avec des personnes associées à cette nouveauté parce que l'on sort des habitudes.

Solidarité Ville : GASSELIN Gérard

On a eu 150 personnes à la réunion finale et je vous rappelle qu'on a produit à cette occasion un document qui recense toutes les attentes des habitants sur lequel on va revenir maintenant mais peut-être avec eux sur une démarche un peu plus ciblée compte tenu du temps disponible. Effectivement, comme le disait mon collègue, on a pensé qu'il serait intéressant que l'on focalise la concertation sur 2 ou 3 points importants de l'avancement du projet de rénovation urbain. L'Avenue Alsace Lorraine c'est décidé et les choses sont en cours. Il n'y a pas grand-chose à changer. Aujourd'hui on ne voit pas bien comment on peut engager une concertation. Sur son utilisation peut-être !

Monsieur le Maire

Ce que je ne voudrais pas c'est retrouver des questions comme : Ce qui serait bien c'est de construire un skate park en centre-ville ! Cela m'avait choqué. On s'interroge.

Gérard GASSELIN

C'est pour ça que je pense que c'est intéressant d'avoir 2 ou 3 points si vous voulez. Nous avons pensé aussi donc aux Secoustous où il va y avoir quand même un bouleversement quand même important. Nous avons pensé à la maison de retraite et donc au projet d'aménager peut-être un espace paysagé pour avoir une vue sur la commune. On pense que là, les habitants pourraient avoir leurs avis sur des détails d'aménagements. Ces différents points sur lesquels on va réfléchir maintenant pour engager une concertation plus ciblée et enrichir le projet. Cela fait 25 ans que je suis dans cette association, on travaille pour de nombreuses communes qui ont des projets d'aménagement et je peux vous dire que les élus sont souvent surpris de la richesse qui ressort de ces échanges et de la dynamique qui se crée à cette occasion. Le plus que l'on voudrait pour Lavelanet, c'est ce que vous expliquait mon collègue, c'est que même après notre départ, Camille assure la continuité, mais qu'il y ait une instance d'habitants qui poursuive cette réflexion.

Monsieur le Maire

Je suis tout à fait d'accord avec vous. D'autant plus que j'ai vu des films faits et réalisés par des conseils citoyens où des travaux ont été faits. Cela se faisait dans des petits villages où il était plus facile de réunir un consensus sur l'ensemble de la population du village de 300 à 500 habitants, que sur une ville comme Lavelanet, mais c'est le challenge que l'on vous lance aussi. Nous sommes convaincus qu'il y a des choses à faire, donc la discussion est ouverte sans problème sur ce que vous allez faire.

Ce que je disais au workshop quand cela s'est fait : « Surprenez-nous, nous vous surprendrons aussi ! » C'est un échange particulier, si quelqu'un souhaite poser une question ?

Laurent CARRERE

C'est effectivement, le fait que cela perdure dans le temps. Que votre action et que vos méthodes soient réutilisées après pour continuer cette concertation à partir d'un groupe moteur.

Solidarité Ville : Gérard GASSELIN

Toutes ces actions que l'on va mener pour découvrir des outils, elle ne les connaît pas forcément et elle pourra peut-être par la suite les pratiquer, donc je pense que c'est une chance, effectivement, pour la commune d'avoir une personne qui ait cette présence dans les quartiers et qui va acquérir une compétence pour suivre cette mobilisation.

Jean-Luc TORRECILLAS

Il y a aussi autre chose, me semble-t-il, intéressante à visualiser dans votre travail au-delà de ce que l'on va vivre. C'est la méthode que vous employez pour, nous, élus c'est-à-dire qu'il me semble qu'en tant qu'élus à apprendre de ce que vous allez faire, autant dans le fond que dans la forme donc si on peut s'impliquer en prenant un peu de recul et en comprenant comment vous travaillez et les résultats que ça permet d'obtenir, c'est aussi capitaliser un savoir.

Monsieur le Maire

Il y a quelques élus qui sauront vous accompagner. Cela fait partie du rôle de l'élu, la construction d'une ville, cela touche tous les axes de développement. Ce n'est pas uniquement que le social, ce n'est pas uniquement que la culture. Donc comptez sur moi pour que tout le monde se mette au travail, parce que c'est vrai que, pourquoi nous ne réussissons pas ce que d'autres ont réussi à faire ? On a vu des choses faites par des conseils citoyens qui étaient remarquables mais parce que les élus étaient impliqués. En tout cas, je vous remercie de ce moment d'échange.

J'oserais dire que nous avons quand même un atout important. C'est que la ville va bouger et ça ce n'est pas parce qu'on a travaillé pour mettre en place un projet qui devrait susciter un certain intérêt, puisque dans peu de temps il va y avoir la zizanie dans la ville et c'est peut-être aussi une opportunité pour montrer que le travail commence aujourd'hui. Ce n'est pas facile de convaincre tout le monde. Je vous remercie de vous être déplacés et nous aurons avec Camille un bon relais

Monsieur le Maire

Je reprends l'ouverture de ce conseil municipal et nous reprenons l'ordre du jour.

Auparavant, je sollicite votre accord pour ajouter un point non inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur l'acquisition de matériel zéro-phyto. En effet, l'ADEME nous a fait savoir que les aides relatives à cette opération ne seront plus prévues en 2018 comme cela devait être le cas initialement. Les dossiers de demandes de subvention doivent être réceptionnés le 28 novembre au plus tard dans leur service. Si cette délibération n'est pas prise dans les délais impartis, la Commune perdra les 70 % de subvention à laquelle elle aurait pu prétendre. Cette décision fait suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2017 relative à la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat du Bassin Grand Hers et la Commune qui concerne notre engagement dans la démarche de gestion environnementale des espaces verts et libres communaux.

Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2017

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Les Affaires Générales : Décision prise par moi-même dans le cadre de ma délégation.

Y a-t-il des questions ? Pas de vote.

Modification statutaire de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes relative à la compétence de "garde matérielle des animaux domestiques (chiens, chats)".

Laurent CARRERE

Vous savez qu'au sein de la Communauté de Communes, il y a au sein du bloc de compétences, des compétences supplémentaires, dont la garde matérielle des animaux domestiques. Pour clarifier cette compétence, il vous est proposé de changer le nom de cette compétence par prise en charge des participations financières pour la mise en fourrière des animaux domestiques chiens et chats. Toujours pour organiser ces problèmes de chiens et chats errants que l'on récupère sur la commune et que l'on traite avec la SPA au travers de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire

Donc c'est un problème qui ne s'arrange pas. C'est vrai que c'est la prolifération des chats qui nous pose des problèmes importants.

Y a-t-il, concernant cette compétence, des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour)

Concernant la demande d'adhésion de la commune de Freychenet à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de retrait de la Commune de Freychenet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes et de sa demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Il indique que conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire dans sa séance du 27 septembre 2017 a approuvé, à l'unanimité, cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire ajoute qu'il appartient désormais à chaque commune de se prononcer sur cette demande dans un délai de trois mois. Il précise qu'à défaut de délibération dans ce délai, la demande sera réputée acceptée.

Puis, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette extension de périmètre.

Monsieur le Maire

Nous préférons délibérer pour montrer que nous sommes d'accord plutôt que d'attendre que les choses se fassent naturellement. Je suis très heureux de savoir que la commune Freychenet

intègre notre Communauté de Communes puisque c'est leur volonté.

Concernant Freychenet, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes au SYMAR Val d'Ariège.

Jean-Luc TORRECILLAS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de sa compétence « gestion des rivières et de leurs affluents dans le respect de l'environnement », la Communauté de Communes adhère actuellement au syndicat du bassin du Grand Hers (SBGH), issu de la fusion du Syndicat mixte d'aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), du syndicat intercommunal d'aménagement du Douctouyre (SIAD), du syndicat mixte des 4 rivières (SMD4R). La Communauté de Communes au sein de ce syndicat se substitue aux communes.

Les communes concernées : L'aiguillon, Bélesta, Dreuilhe, Le Carla-de-Roquefort, Fougax-et-Barrineuf, Ilhat, Laroque d'Olmes, Lavelanet, Lesparrou, Lieurac, Montferrier, Nalzen, Péreille, Le Sautel, Tabre, Villeneuve d'Olmes.

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 13 septembre 2017, le SYMAR –Val d'Ariège propose dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes à ce syndicat. En effet actuellement les communes de Nalzen, Leychert, et Roquefixade pour le bassin versant de la rivière « Ariège » sont adhérentes à ce syndicat.

En application de la logique de « bassin versant » ces communes peuvent n'être concernées que pour une partie de leur territoire, le reste étant pris en charge par un autre syndicat, ce qui est le cas de la commune de Nalzen.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, en application de la loi NOTRe se voit attribuer la compétence GEMAPI. Cette compétence pourra être déléguée à des syndicats, notamment le SBGH.

Néanmoins concernant les communes de Nalzen, Leychert, Roquefixade et Freychenet, la Communauté de Communes doit adhérer au SYMAR- Val d'Ariège pour ensuite lui déléguer l'exercice de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SYMAR –Val d'Ariège.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes de la compétence "Création et gestion de Maison de Services au Public"

Jackie Roy

Monsieur le Maire indique que la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée bénéficie aux communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU) répondant à certains critères démographiques et exerçant un nombre de compétences plus important que celui de leur catégorie.

Sous l'effet des lois ALUR et NOTRe, les exigences en termes d'exercice de compétences se sont renforcées pour toutes les communautés de communes et notamment celles bénéficiant de la « DGF bonifiée ».

Monsieur le maire précise qu'au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes souhaitant bénéficier de la DGF bonifiée devront exercer au moins 9 groupes de compétences, dont la loi a fixé le contenu, parmi les 12 proposées :

Monsieur le maire présente la liste des compétences :

1 - Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de ZAE industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2 - Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1^{er} janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

3 - GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

4 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

5 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

6 - Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

7 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

8 - Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

9 - Assainissement collectif et non collectif ;

10 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

11 - Création et gestion de maisons de services au public ;

12 - Eau.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la collectivité dispose de 7 compétences parmi les 12 proposées.

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes disposera de la compétence GEMAPI, ce qui porte à 8 le nombre de compétences. La collectivité doit disposer pour continuer de bénéficier de la DGF bonifiée d'une compétence supplémentaire.

Le Conseil communautaire a décidé de prendre la compétence « création et gestion de maison de services au public ».

Monsieur le Maire précise que cette compétence intégrera le bloc de compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaires.

Il vous demande de vous prononcer.

Monsieur le Maire

C'est suite à toutes les transformations et toutes les modifications des différentes lois qui ont été rappelées ALUR et loi NOTRe qui fait qu'il faut 8 compétences obligatoires. Celle qui a été décidée par la Communauté de communes, c'est de mettre la création et la gestion d'une maison de service au public donc de ce côté-là nous soutenons l'action qui est portée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Y a-t-il des questions? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Les affaires générales dernière délibération concerne le transfert de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes de la compétence " gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations" GEMAPI

BLAZY Chantal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a modifié le code de l'environnement notamment son article L 211-7 qui prévoit que les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Il ajoute que le législateur a confié une compétence propre aux communes la « GEMAPI ». Mais leur intervention dans ce domaine allait être limitée. En effet, la loi prévoit le transfert obligatoire des missions revenant aux communes dans ce domaine au profit des établissements publics à fiscalité propre. Ce transfert devant s'opérer au 1^{er} janvier 2018.

Le Maire précise l'étendue de la compétence GEMAPI et indique que conformément à l'article L 211-7 du code de l'environnement cette compétence se caractérise par :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que boisées riveraines.

Monsieur le Maire ajoute que cette compétence dans les statuts de la Communauté de Communes intégrera le bloc de compétences obligatoires de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer d'ores et déjà sur le transfert de cette compétence qui prendra effet au 01/01/2018.

Monsieur Le Maire

J'ai l'impression qu'aujourd'hui dans l'étude du plan des préventions des risques qui a été lancé, on risquerait d'avoir bientôt un tsunami puisque quand on voit les rapports et les indications qui sont faits sur beaucoup de projets locaux. Concernant le PPR et je pense que nous allons être extrêmement vigilant à ce qui va nous être proposé puisque il n'est pas question qu'on laisse faire tout et n'importe quoi surtout au détriment des habitants de cette ville, de l'économie. Nous y serons particulièrement vigilants. La sécurité pour nous est un sujet qui nous concerne mais nous serons assez intelligents pour ne pas faire tout et n'importe quoi. Là-dessus faites-moi confiance.

Monsieur Le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Concernant les Affaires Financières : Garantie d'emprunt destinée à financer la création de logements sociaux pour adultes handicapés.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante le contexte suivant :

L'ESAT de Lavelanet s'est rapproché de SOLIHA Ariège et des collectivités locales notamment de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes et de la Ville de Lavelanet afin de leur faire part de ses difficultés pour loger les salariés handicapés vieillissants et en perte d'autonomie.

Fort de ce constat et considérant le manque de place en structures adaptées sur le département (foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé), SOLIHA Ariège et SOLIHA Haute-Garonne travaillent depuis plusieurs mois sur un projet de réhabilitation d'un immeuble à Lavelanet, à proximité immédiate de l'ESAT, pour y créer douze logements sociaux répondant aux besoins identifiés.

Pour mener à bien ce projet, les collectivités locales que sont la Ville de Lavelanet et la Communauté des Communes du Pays d'Olmes sont sollicitées pour garantir les prêts qui seront mobilisés auprès de la Caisse des Dépôts par SOLIHA Haute Garonne en sa qualité de maître d'ouvrage du projet. Le montant des emprunts s'élèvera à 652.700€ pour un coût global de l'opération de 702.700€.

Considérant que la Commune de Lavelanet a une clause de compétence générale, de par la loi municipale de 1884, la réforme du 16 décembre 2010, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Considérant que l'immeuble réhabilité se situe sur le territoire de la Commune de Lavelanet et qu'à ce titre il existe un intérêt local à agir,

Considérant qu'une collectivité peut accorder sous certaines conditions, au titre de l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public, permettre au bénéficiaire d'accéder plus facilement au crédit et de bénéficier d'un taux moindre,

Considérant l'intérêt d'accompagner la réalisation de cette opération,

Monsieur le Maire propose que la Ville de Lavelanet accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts mobilisés pour le projet. La garantie de la collectivité serait alors accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SOLIHA Haute Garonne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il ajoute enfin que ces cautions constituent une dette potentielle de la commune et qu'à ce titre, elles doivent figurer dans les annexes des documents budgétaires des collectivités.

Puis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

C'est une caution puisque ce projet n'aurait pas dû se faire à Lavelanet, il aurait dû se faire sur Foix. Monsieur Nigou, qui est le directeur de l'ESAT, s'est battu pour obtenir que ce projet se fasse à Lavelanet, parce qu'il touche essentiellement des personnes qui vivent et qui ont toujours

vécu à Lavelanet et qui malheureusement n'auront plus bientôt aucun accompagnant. Cela leur permettra de continuer à vivre dans ce lieu, avec leurs collègues, sur le territoire sur la ville de Lavelanet. Il était important pour nous de récupérer ce dossier puisque c'est quand même derrière 1 à 2 emplois qu'il y aura. SOLIHA est une société un petit peu comme les HLM et aux autres... Mais c'est vrai que les HLM, on ne les voit pas venir beaucoup investir sur notre territoire. Par contre, eux, ils sont venus et la caution prise, 50% par la Communauté de Communes et par nous, permet la réalisation de ce projet. Sachant que je peux dire même que 2 bâtiments, 2 maisons individuelles puisque il y a le bâtiment et près d'un hectare de terrain à l'arrière de ces bâtiments qui vont permettre de mettre en place des actions notamment des jardins partagés et également la possibilité pour certains d'entre eux qui sont en couple de créer, de construire de petites villas. On a déjà reçu les dossiers avec un avis favorable au niveau du Conseil Départemental, même si le SMDEA ...mais on trouvera une solution pour qu'ils puissent se raccorder ou à avoir des réseaux individuels. Pour nous, c'est quand même une chose intéressante. Je crois qu'il y aura une petite maison de retraite de 12 personnes et la construction de 2 villas. Sur cette question, y a-t-il des questions ? Oui.

PINHO-TEIXEIRA Xavier

Je vous remercie. Juste une seule. Sur combien d'années la collectivité engage sa caution ?

Monsieur Le Maire

Entre 15 et 20 ans, comme cela a été fait à une époque sur la résidence Jean Miquel mais qui va revenir à la collectivité cette année. Cela a été fait sur 30 ans, je crois. C'était le même principe mais c'était porté par les HLM mais comme le dossier n'est pas tout à fait finalisé, il fallait que l'on se prononce pour qu'ils puissent négocier les taux d'emprunt qui seront faits avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui fera des prêts quasiment à 1%.

D'autres questions ? Et nous sommes de concert avec la Communauté de communes. Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour ce projet.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Appel à projet du Contrat de Territoire - Projet " Médiations sociales et urbaines : vers une pratique de co-construction"

Jean-Luc TORRECILLAS

Je ne veux pas être trop long sur cette délibération puisqu'elle vous a été présentée par les participants en début de soirée sauf à vous dire l'aspect budgétaire. Nous avons donc eu une aide du Commissariat Général à l'Egalité Territoire de 8000 euros dans le cadre de l'appel à projets qui s'est déroulé au mois de mai dernier et cette somme est intégralement reversée aux structures que vous venez de voir et aux frais inhérents à ce fonctionnement.

Monsieur le Maire

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (23 voix pour).

Appel à projet du Contrat de Territoire - Projet "Territoires de relations : mieux communiquer pour mieux vivre ensemble dans nos quartiers et nos territoires"

Jean-Luc TORRECILLAS

Cela peut sembler un petit peu étonnant de faire de la communication d'un sujet si important. Pourtant, effectivement, c'est un problème récurrent sur le territoire, dans nos familles, dans nos métiers au quotidien. Donc le travail qui se propose-là, qui lui aussi est basé sur un appel à proposition CGE du mois de mai dernier. 2 finalités : la 1ère finalité, c'est de permettre à toute une population de professionnels, d'acteurs du quotidien, de médiateurs de s'intéresser à la question de la communication. Comment nous l'utilisons dans notre quotidien? Probablement pour constater que le plus souvent cela ne se passe pas si mal et que, malheureusement, de temps en temps mais peut-être un peu trop souvent, ça ne se passe pas bien du tout. Donc, on va se poser cette question-là pour le territoire au travers de la participation d'intervenants qui nous donnerons des informations générales sur la notion de communication, ça c'est le premier jour. Vous avez le programme que je vous ai donné au travers de l'affiche et le second jour sur des propositions de résolutions de problèmes, si je peux dire. Quelles sont, aujourd'hui, les méthodes qui permettent de dépasser les problématiques de communication ? Et, comment fait-on pour s'en servir ? Je tiens à préciser au conseil municipal que la logique mise en place permettra à une population, non seulement d'acquérir un certain savoir autour de ces questions mais aussi de les pratiquer puisque, notamment le 2ème jour, l'après-midi, sera consacrée à de l'exercice tout simplement. Nous pourrons tous pratiquer avec le meilleur choix possible. Précisant par contre que le budget de cette opération lui s'élève aujourd'hui à 19 000 euros que l'on ne vous a pas mis le détail parce que c'était quand même un budget conséquent mais donc c'est un peu compliqué. Nous avons une grande partie consacrée à des prestations c'est-à-dire des personnes qui vont venir sur notre territoire de Saint-Nazaire, d'Ardèche pour les plus éloignées, des personnes près de Toulouse et puis quelques autres personnes dans le cas notamment de ce que vous avez vu tout à l'heure. J'ajoute simplement pour conclure ma présentation que la 2ème étape qui se créera, c'est un travail autour d'un projet Erasmus que les appels à propositions se lanceront fin novembre 2017 et nous avons l'intention de travailler dans le cadre du CISPD/CLSPD dans cet esprit de prévention de la délinquance sur l'élaboration d'un programme de formation qu'Erasmus est susceptible de porter. D'où l'importance, à double détente de ce colloque, de donner envie à une population de s'interroger sur ces pratiques au quotidien et que ce travail là soit la première marche d'un plus grand escalier qui va se mettre en route à partir du mois de novembre et j'en ai terminé monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire

Merci Jean-Luc. L'objectif de toutes ces démarches, puisqu'on rentre dans le cadre de projets qui ont été déjà largement financés à des hauteurs importantes, permettent pour l'avenir de pouvoir prétendre, au travers ces actions, à d'autres sources de financements sur des actions mises en place pour bien des opérations: rénovation, lien social. Cela rentre dans le cadre du Contrat de Territoire, ce que nous avons signé dernièrement, en échange, on va dire, un remplacement des Politiques de la Ville dans lesquels nous n'avions pas été retenus. Y a-t-il des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'acquisition de matériel zéro-phyto : Monsieur le Maire

Il renouvelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017/128 en date du 19 septembre 2017 relative au plan de désherbage communal, dans le cadre d'une opération collective portée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH).

Il rappelle que la Commune s'est engagée dans la démarche de gestion environnementale des espaces verts et libres communaux. A ce titre, un plan de désherbage a été réalisé. L'objectif de la Commune est l'entretien sans produits phytosanitaires de ses espaces publics dès 2017, y compris cimetières et terrains de sport, et de repenser l'aménagement paysager de façon progressive et durable.

Afin d'atteindre ces objectifs, Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériels de désherbage alternatif.

Le coût d'achat, dont le détail figure ci-dessous,

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX H.T
1	Désherbeur de chemin sur tracteur (larg 1.50m)	5.600.00
2	Ensembles de désherbage sur batterie	5.928.00
1	Ensemble de désherbage thermique + RECIPROCATOR	641.66
1	Brosse de désherbage acier	49.00
1	Broyeur de branches	1.247.00
1	Lance de désherbage à air pulsé	5.566.00
	Fourniture d'un feutre de paillage et plantation d'arbustes à fleurs de type couvre sol	5.002.00

s'élève à la somme totale de 24 033.66 € HT, soit 28 532.40 € TTC (taux de TVA = 10 % sur la fourniture d'arbustes à fleurs de type couvre sol – 20 % sur le matériel).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de l'année 2017, représentant 70 % du montant H.T de l'investissement, soit 16.823,57 €.

Y-a-t-il des questions ? qui est pour ? qui est contre ? qui s'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Marchés Publics : PA102017: entretien et dépannages des chaufferies (fioul, gaz, mixte bois/gaz) des producteurs d'eau chaude et des centrales d'aire-dépannages et divers travaux de plomberie.

Didier FABRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché actuel d'entretien et dépannages des chaufferies (fioul, gaz, mixte bois/gaz), des producteurs d'eau chaude et des centrales d'air – Dépannages et divers travaux de plomberie arrive à échéance le 21 octobre 2017 et qu'il convient de le relancer.

Il propose de faire un marché selon la procédure adaptée, d'une période de 1 an reconductible 1 fois. Le marché prendra effet à la notification. Ce marché comportera 3 lots répartis comme suit :

- **Lot 1** : Entretien et dépannage chaufferie mixte bois/gaz
- **Lot 2** : Entretien et dépannages des chaufferies fioul et gaz et des sous-stations
- **Lot 3** : Dépannages et divers travaux de plomberie

Le montant total maximum est estimé à 64 000.50 € HT.

Il rappelle que les dispositions de la délibération n° 2014/080 en date du 7 avril 2014, relative à la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et au premier adjoint en cas d'absence et

d'empêchement du Maire, ne l'autorisent pas à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50 000.00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

Chaufferie : un poste important pour le budget municipal puisqu'aujourd'hui on arrive en bout de course de très nombreuses chaudières. Aujourd'hui, on change celle du stade Paul Bergère, celle de George Sand est en cours également et on s'aperçoit que l'ensemble de nos chaudières sont atteintes d'une certaine vétusté mais ça fait partie, malheureusement aujourd'hui, de tout ce qu'il y a à faire, au même titre que certaines toitures qui doivent être révisées entièrement. Nos bâtiments ont vieilli et nous devons leur apporter un certain entretien pour garantir l'avenir et surtout éviter qu'il y ait de grosses fuites. On a pensé que c'était mieux pour nous de passer l'ensemble de ce marché pour avoir des spécialistes qui tout au long de l'année nous suivent sur ce dossier.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Enfance Jeunesse: Organisation d'activités communes avec les centres de loisirs de la Communauté de Communes de Mirepoix

Jackie Roy

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet éducatif pour la ville ont été élaborés les projets pédagogiques des centres de loisirs maternels, primaires et juniors.

Ils déclinent les objectifs suivants :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et du jeune par la découverte de pratiques variées dans un esprit ludique
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune dans un environnement sécurisé et propice
- Sensibiliser au « vivre ensemble », contribuer à l'intégration de l'enfant et du jeune dans la société et développer l'engagement citoyen
- Agir dans le cadre d'une éducation partagée

En juillet 2015, un rapprochement s'est effectué entre le service Animation socio-éducative de la commune de Lavelanet et celui de la Communauté de Communes de Mirepoix, afin de proposer aux enfants des deux territoires des actions communes. Cette mise en œuvre coordonnée de projets partagés, dans un souci de continuité éducative poursuit les objectifs suivants :

- Développer les occasions enrichissantes de rencontres avec d'autres enfants et jeunes d'autres territoires
- Favoriser l'ouverture culturelle par la découverte du patrimoine local et du territoire

Les coûts nécessaires à l'organisation de ces actions sont pris en charge par chaque structure pour les enfants qui y sont inscrits.

Une convention de partenariat a été signée en juillet 2015 pour une durée de deux ans (jusqu'au 31 décembre 2017) définissant les modalités de travailler ensemble. Une forte volonté de maintenir ces actions amène les deux collectivités à reconduire cette convention pour une durée de deux ans (2018-2019)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

Reconduction d'une convention avec la Communauté de Communes de Mirepoix, qui a donné une certaine satisfaction et qui je l'espère continuera. On pourrait presque dire qu'on est dans une configuration future de fusion et donc certains aspects des opérations, des actions seront déjà plus ou moins travaillées ensemble.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (23 voix pour).

Affaires sociales Pension de famille/ Croix Rouge Française: signature de l'avenant n°2 pour rétablir la location des locaux sis 19 rue Jacquard et cadastrés section C n05576.

Myriam Léonard

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la suite du regrettable incendie survenu le 4 septembre 2014, la Pension de Famille alors située 19 rue Jacquard à Lavelanet avait été obligée de s'installer dans d'autres locaux au 44/46 rue Frédéric Soulié (voir délibération n°2014/251 du 15 décembre 2014). Du fait du déménagement contraint, la location de l'espace collectif avait été interrompue pour cas de force majeure et il avait été décidé de suspendre le versement du loyer par la Croix Rouge Française. Ces dispositions avaient pris effet à compter du 01/01/2015(voir délibération n°2015/020 du 9 février 2015).

Les locaux de la Pension de famille ont été reconstruits et la Croix Rouge Française renouvelle sa demande de location de l'espace collectif. Le loyer sera à nouveau appliqué sans tenir compte de la clause de révision fixée à l'article 3 du bail signé le 25/02/2014 (voir avenant n°1 à la convention du 9 février 2015).

La révision s'appliquera annuellement à partir du 01octobre 2017 conformément à l'article III de la convention en date du 25/02/2014.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler la location de l'espace collectif à la Croix Rouge Française, à compter du 01/10/2017 et de signer pour cela un avenant ad hoc;

Puis il propose à l'Assemblée de délibérer.

Monsieur le Maire

Je rajouterai juste un élément. Nous participerons également à la finition des travaux, puisque les façades, qui n'avaient pas été touchées sont en bois. Les HLM, nous ont demandé de participer. Le Conseil Départemental et la mairie mettent la même somme pour que le bardage en bois puisse disparaître et laisser la place aux mêmes supports maçonnés que celle qui a été reconstruite. Cela devrait se faire dans les semaines à venir, c'est une demande forte de la part des familles qui ont vécu ce traumatisme.

Y-a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour)

Affaires culturelles : Synthèse des tarifs et modes de paiement opérationnels du cinéma municipal

Emile ALLABERT

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations qui suivent :

- N° 46/2009 du 30 mars 2009 relative aux tarifs et modes de paiement du cinéma municipal,
- N°161/2010 du 20 décembre 2010 relative à l'ajustement des tarifs du cinéma numérique à compter du 26 janvier 2011 suite à l'installation du cinéma numérique,
- N° 2012/063 du 16 avril 2012 et N° 2012/118 relative à l'instauration des cartes d'abonnement électroniques pour les entrées au cinéma,
- N° 2012/165 du 1^{er} octobre 2012 relative à la mise en place des tarifs et modes de paiement complémentaires
- N° 2013/121 du 1^{er} juillet 2013 relative à la mise en place de tarifs complémentaires pour le cinéma : fête du cinéma et abonnement « Opéras ».

	2D	3D	Retransmission Opéra/Ballets/Théâtre
Tarif normal	6.50 €	9.00 €	15.00 €
Tarif réduit sur présentation de justificatifs <ul style="list-style-type: none"> • personnes sans emploi, • chômeurs, • bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, • jeunes de 12 à 18 ans, • étudiants • personnes de + de 65 ans, • abonnés du service culturel sur présentation de la carte] 	5.50 €	8.00 €	12.00 €
			Dont 1.00 € location lunettes
Moins de 14 ans	4.00 €	6.50 €	
Tarif Groupe (10 personnes)	5€	6.50 €	
Carte d'abonnement		2.00 €	Achat de la première carte rechargeable : 52.00€
Recharge carte		50.00 €	
Abonnés Cinéma	5.00 €	7.50 €	
Tarif Association "La Sauce" Programmation Art et essais		5.00 €	
Tarif abonnés Lavelanet Culture			11.00 €

• **Tarifs scolaires**

2D uniquement - Lycée au cinéma - Collège au cinéma - Elève au cinéma	2.50 €	ce tarif est un tarif défini au niveau national , en vigueur uniquement pour les séances liées à ces réseaux spécifiques (la part distributeur étant négociée à 30% au lieu de 50%)
Séance Réseau Education Prioritaire	3.00 €	4.00 € hors REP
Autres sur film d'actualité	4.00 €	

• Les Contremarques

Ciné Chèque Chèque Cinéma Universel L'entraide Cinéma	Tarif plein de l'établissement 6.50 €		Le ciné-chèque n'a pas de valeur nominale. Son montant est fixé sur le tarif plein de la salle. les ciné-chèques sont accessibles au tarif de 4.00 €, aux salariés dont l'employeur adhère au CNAS.
Fête du Cinéma	4 €		Printemps du cinéma et autres actions nationales définies par la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français). Tarif fixé annuellement par la FNCF dans toutes les salles de cinéma participant à cette opération (à titre d'information, le tarif fixé en 2017 est de 4€)
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	2D 5.50 €	3D 8.00 €	
Chèques vacances	10.00 € - 20.00 € 25.00 € - 50.00 €		acceptés pour le règlement des places ainsi qu'en règlement d'une carte d'abonnement et d'une recharge. Pas de rendu de monnaie, donc complément en espèce ou chèque

Puis, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Contrat de régie publicitaire entre la ville de Lavelanet et Censier Publicinex.

Emile ALLABERT

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que la Ville de Lavelanet a contractualisée depuis plusieurs années avec Censier Publicinex, un des principaux leaders sur le marché de la promotion de la publicité locale depuis 15 ans. Avec le développement du cinéma municipal grâce notamment à la création de la seconde salle culturelle, la Commune et l'organisme de régie publicitaire ont renégocié les termes du contrat qui les liait. Cette volonté se fonde sur le fait que :

- 66% des spectateurs considèrent l'avant-séance comme un moment privilégié (elle fait partie intégrante de la séance de cinéma, un « rituel » avant le film) ;
- 62% des téléspectateurs apprécient la publicité sur ce média ;
- 75% des spectateurs arrivent à l'heure pour l'avant-séance.

Dans ce contexte, Censier Publicinex propose une offre sur mesure pour les acteurs économiques souhaitant communiquer à travers ce média. A titre d'exemple, la régie publicitaire peut créer des montages vidéo et/ou audio (création de films publicitaires, de finales sonores ou muettes mise au format cinéma,...) répondant aux finalités suivantes :

- création de trafic et développement de notoriété ;
- campagnes événementielles lors de l'ouverture d'entreprise ou de magasin, des anniversaires, des agrandissements,...

Jusqu'à présent, Censier Publicinex reversait à la Commune de Lavelanet 30% hors taxe de la recette publicitaire liée à la diffusion de publicité sur les espaces publicitaires du cinéma, recette

encaissée hors taxe. Dans le nouveau contrat, la régie publicitaire s'engage dorénavant à reverser 50% hors taxe de la recette publicitaire. Il est donné lecture du projet de contrat qui peut intervenir entre les deux parties. Une copie de ce projet restera annexée à la présente délibération.

Puis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

C'est une amélioration pour nous avec la possibilité, puisqu'aujourd'hui on a Lavelanet TV, de faire passer tout un tas de petits films à voir, pour répondre à un besoin aussi de nos commerçants et autre. C'est aussi une volonté pour nous de pouvoir aider l'ensemble du secteur économique.

Monsieur Le Maire

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Le personnel : Mise à jour sur la gestion du personnel.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal.

PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste d'ATSEM relevant du grade d'Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel,
- Création d'un poste de responsable du pôle technique relevant du grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade.

PERSONNEL NON TITULAIRE :

- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2017 au 31/10/2018, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 347, Indice Majoré 325, pour occuper la fonction d'agent administratif correspondant au grade d'adjoint administratif.
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 01/11/2017 au 31/12/2017, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 351, Indice Majoré 328, pour occuper la fonction d'ATSEM correspondant au grade d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles.

Monsieur le Maire

Sur ce sujet je voudrais juste apporter un élément qui se poursuit. Dans le cadre de l'emploi, les collectivités sont considérées comme de mauvais élèves, puisqu'on est amenés souvent à employer pas mal de monde. Aujourd'hui, je voudrais dénoncer quelque chose par rapport aux personnels. La surcharge qui est toujours supportée par les collectivités quand il y a des décisions prises par l'État. Aujourd'hui ce sont les changements de prénoms, les PACS, les cartes

d'identités. Nous devons faire toujours avec le personnel qui est là. On ne peut pas se permettre d'embaucher, on privilégiera l'investissement parce qu'avec l'investissement d'aujourd'hui, demain nous pourrions être à même de réembaucher plutôt que de faire le contraire. Ce qui permettrait d'allier toutes les possibilités qu'a ce territoire de se développer. Je regrette encore une fois sur ce côté-là et les contrats d'accompagnement que nous avons, étaient un élément qui nous permettait de faire face on va dire au surplus. C'est de permettre à des gens de vivre mieux socialement la période pendant laquelle ils sont employés. Je trouve que c'est quand même regrettable. Je ne le dis pas par rapport à cette délibération. Je le dis parce que c'est un état de fait aujourd'hui. Encore une fois, tous ces désengagements de l'État sont supportés essentiellement par les collectivités. Je ne suis pas le seul à le dénoncer mais aussi nombreux que nous sommes dans des situations, comme notamment les bourgs centres, nous nous devons de le dénoncer avec force et vigueur. Vous avez vu que nous avons changé les bureaux de l'accueil également puisqu'on rentre dans un cadre où la qualité de travail dépend aussi du mobilier et des conditions d'exécution de leurs travaux. Bien sûr, il faudra changer la tapisserie, tout cela a des coûts importants sur lesquels nous n'avons que très peu de soutien financier. Nous allons préparer pour janvier une réorganisation relativement importante des services municipaux quels qu'ils soient administratifs, technique, culturel, et autre parce qu'on ne pourra plus longtemps continuer à exercer dans les périodes d'ouverture que nous avons mis en place sinon il faudrait que l'on embauche pas mal de personnel. On aura à ce sujet des décisions à prendre. Nous les prendrons et nous organiserons en fonction des moyens qui sont les nôtres. On appliquera la gestion utile à la collectivité. Voilà, ce que je voulais vous dire par rapport au personnel parce que c'est le sujet sensible. Pour les collectivités, c'est une chose, mais pour le milieu associatif, c'est autre chose. Tous ces contrats d'accompagnement même si aujourd'hui on nous envoie des services civiques cela n'ont pas le même intérêt. Les contrats d'accompagnement à l'emploi supprimés aussi brutalement sont certainement très néfastes à la gestion de notre milieu associatif et là aussi il y a de gros problèmes qui sont en train de se faire connaître et dans les mois qui arrivent ce sera pire encore parce que les contrats ne pourront pas être renouvelés même vis-à-vis des gens qui auraient pu avoir 6 mois, 1 an de plus. Ce qui permet au moins aux associations de se retourner et de mettre en place d'autres structures, notamment au travers de groupement d'employeurs, c'est ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui. Voilà concernant la mise à jour de la gestion du personnel. Nous essayons de ne pas remplacer. Si, il y aura un poste renouvelé. Nous avons ouvert un poste, il y a plusieurs mois, nous aurons le renfort d'une policière. Ainsi, nous ne pourrions pas nous taxer de non-parité. Elle sera là pour le premier janvier. On aura une équipe efficace parce que dans le règlement, avant nous avions les policiers et les ASVP qui pouvaient partir ensemble. Les lois changent et on ne peut plus mettre un ASVP et un policier, on doit mettre des policiers ou des ASVP. Si vous n'avez qu'un policier, il part en mission tout seul.

Voilà, on a trouvé un autre moyen pour obliger les collectivités encore une fois à se renforcer sur ces aspects -là mais c'est un mal nécessaire et indispensable et on est obligé aussi de pallier à l'absence de certaines maladies aussi de très longue durée.

Concernant cette délibération, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Convention SAVACEM/ Mairie: tarif préférentiel pour les agents de la Ville de Lavelanet afin d'accéder au domaine skiable- Saison 2017/2018.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que la SAVASEM, organisme gestionnaire des stations ariégeoises des Monts d'Olmes, d'Ax les 3 Domaines et d'Ascou, propose à la Ville de Lavelanet une convention de partenariat à signer avant le début de la prochaine saison d'hiver (soit de l'ouverture de la station d'ici quelques semaines à sa fermeture à la fin de la saison en 2018) pour que les agents municipaux puissent bénéficier de tarifs préférentiels pour accéder au domaine skiable.

La signature de la convention de partenariat ouvrirait droit, pour les agents, aux tarifs préférentiels suivants :

- Pour la station des Monts d'Olmes :
 - o Forfait journée adulte : 24,70€ au lieu de 27,50€
 - o Forfait journalier junior (de 6 à 17 ans) : 18,00€ au lieu de 20,00€
- Pour la station d'Ax les 3 Domaines
 - o Forfait journée adulte : 33,70€ au lieu de 37,50€
 - o Forfait journalier junior (de 6 à 17 ans) : 25,20€ au lieu de 28,00€
- Pour la station d'Ascou
 - o Forfait journée adulte : 20,00€ au lieu de 23,00€
 - o Forfait journalier junior (de 6 à 17 ans) : 15,00€ au lieu de 18,00€

Monsieur le Maire donne lecture du projet de conventionnement entre la Ville et la SAVASEM dont une copie restera jointe à la présente délibération. Compte tenu de la politique commerciale de la SAVASEM et des efforts financiers qu'elle consent pour les agents municipaux, il est proposé d'accepter cette convention de partenariat.

Puis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Il le fait à l'ensemble des communes du territoire. On a la chance d'avoir un directeur de station qui est vraiment impliqué dans la vie locale et qui s'y investit d'une manière personnelle très forte. D'ailleurs, je le rencontrerai prochainement d'ici quinze jours puisque depuis l'an dernier, il fait une action qui s'appelle « Lavelanet porte d'entrée des Monts d'Olmes » donc il utilisera d'ailleurs à ce sujet l'ensemble des équipements du service culturel pour faire des journées pour vendre les forfaits et autre. Il y aura une très grosse animation qui sera faite en collaboration avec lui, le jour du marché de Noël, sur la valorisation de la station, avec une activité comme il l'avait fait l'an dernier. Un tremplin, où les jeunes passent un bon moment, et je ne pense pas qu'on ait la chance d'avoir cette année Perrine Laffont puisque je pense qu'elle sera dans la préparation très active des JO. Je sais qu'elle sera sur le territoire demain, puisqu'elle sera dans une très grosse entreprise qui a enfin décidé d'aider cette skieuse, sur laquelle on espère bien sûr que le titre de championne olympique sera être la récompense de tout le travail qu'elle réalise.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne soirée. Le prochain conseil municipal se déroulera fin novembre-début décembre.

Fin de séance 19h30.

Le Maire,
Marc SANCHEZ



